



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 21 janvier 2025 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune

ABSENCE(S) :

Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe

SONT AUSSI PRÉSENTS :

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
La directrice des finances madame Joanne Parent
Le directeur de l'aménagement monsieur Philippe Gagnon
La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin

Ouverture de la séance

Le préfet, Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la séance régulière à 16 h 30.

2025-01-1677

Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 21 janvier 2025

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 21 janvier 2025.

2025-01-1678

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024 tel que présenté.

2025-01-1679

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2024 à 16 h 00

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2024 à 16 h 00 tel que présenté.

2025-01-1680 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2024 à 16 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2024 à 16 h 30 tel que présenté.

2025-01-1681 Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 5 décembre 2024 au 13 janvier 2025 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 5 décembre 2024 au 8 janvier 2025 totalisant 521 169.29 \$ ainsi que pour la période du 9 au 13 janvier 2025 totalisant 15 684.63 \$ soient déposées au conseil.

(Voir annexe A)

2025-01-1682 Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 5 décembre 2024 au 13 janvier 2025 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 5 décembre 2024 au 8 janvier 2025 totalisant 403 854.13 \$ ainsi que pour la période du 9 au 13 janvier 2025 totalisant 459.90 \$ soient déposées au conseil.

(Voir annexe B)

2025-01-1683 Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 5 décembre 2024 au 13 janvier 2025 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 5 décembre 2024 au 13 janvier 2025 totalisant 490 826.97 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2025-01-1684 Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 5 décembre 2024 au 13 janvier 2025 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 5 décembre 2024 au 13 janvier 2025 totalisant 41 726.18 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

2025-01-1685 Adoption du règlement n° 01-2025 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 01-2025 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2025.

2025-01-1686 Octroi de contrat - services professionnels pour transfert de propriété

ATTENDU QUE le 12 janvier 2023, l'honorable Dave Boulianne, j.c.m. condamnait les héritiers de la succession de Jean-Guy Maheu à payer à la MRC de Sept-Rivières la somme de 2 354.48\$ avec intérêts au taux de 15% l'an à compter du 21 octobre 2022 en arrérages de taxes foncières;

ATTENDU QUE les taxes foncières et les intérêts sont toujours impayés et continuent de s'accumuler;

ATTENDU QUE les héritiers de la succession de Jean-Guy Maheu désirent céder à la MRC de Sept-Rivières l'immeuble situé au 3, chemin du Lac Daigle (Matricule 9173 12 9020 00 000) correspondant au lot 4 843 756 de la circonscription foncière de Sept-Îles;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières acquiert l'immeuble situé au 3, chemin du Lac Daigle (Matricule 9173 12 9020 00 000) correspondant au lot 4 843 756 de la circonscription foncière de Sept-Îles en paiement des taxes foncières et des intérêt dus;

QUE mandat soit confié à Me Geneviève Barsalou ou tout autre notaire de Cain Lamarre afin que la MRC de Sept-Rivières devienne propriétaire du 3, chemin du Lac Daigle (Matricule 9173 12 9020 00 000) correspondant au lot 4 843 756 de la circonscription foncière de Sept-Îles;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document pour l'acquisition dudit immeuble par la MRC de Sept-Rivières.

2025-01-1687 Adoption des priorités d'intervention 2025 de l'entente relative au Fonds régions et ruralité

ATTENDU l'obligation d'adopter les priorités d'intervention annuellement.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les priorités d'interventions 2025 concernant l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) telles que présentées;

QUE les priorités soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celles-ci sur son site Internet.

2025-01-1688

Adoption de la politique de soutien aux projets structurants

ATTENDU l'obligation d'adopter et de tenir à jour une politique de soutien aux projets structurants.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la politique de soutien aux projets structurants telle que présentée.

2025-01-1689

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants – FRR-AMV-2024-11

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FRR-AMV-2024-11 Aménagement des sentiers du JRBj pour les familles du secteur Ferland » de l'organisme Jardin du ruisseau Bois-Joli, présenté dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, en accordant une aide financière de 10 000\$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-01-1690

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Politique de soutien Fonds rural (FRR-Ruralité) – FRR-Ruralité-2025-04

La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune s'abstient de participer au débat et au vote.

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FRR-Ruralité-2025-04 Phase 2 Conception plan directeur » du Comité de relance de la station de ski Gallix, présenté dans le cadre de la Politique de soutien Fonds rural, en accordant une aide financière maximale de 10 000 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans l'entente Fonds régions et ruralité volet 2;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-01-1691

Adoption de projets retenus dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu

ATTENDU l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique conclue entre la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivière, laquelle créant un fonds pour le soutien financier d'initiatives du milieu en lien avec cette problématique.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSIM6-2024-06 Accueil et Intégration au logement » de l'organisme Recyk & Frip, présenté dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu, en accordant une aide financière maximale de 20 000 \$;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSIM5-2024-03 Activité d'enracinement hivernal » de la MRC de Sept-Rivières, présenté dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu, en accordant une aide financière maximale de 5 000 \$;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-01-1692

Aide financière – Résiduel du fonds de soutien au développement des communautés en santé

La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune s'abstient de participer au débat et au vote.

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières ont signé une entente qui a pour objet de favoriser le développement des communautés en santé;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin le 31 mars 2021 et qu'il reste des sommes résiduelles à dépenser.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSDCS7R-2025-04 – Phase 1 Cartographies et consultations » du Comité de relance de la station de ski Gallix, présenté dans le cadre du Fonds de développement pour le soutien au développement de communauté en santé, en accordant une aide financière de 11 900 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises à l'entente du fonds de soutien au développement des communautés en santé;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-01-1693

**Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 3 -
Projet "Signature innovation" - Transformation numérique et efficacité
énergétique**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets suivants :

- TNEE-01-2025 Signalisation M.R. inc. – Acquisition d'un graveur et découpeur laser avec une surveillance intelligente : 31 500 \$;
- TNEE-02-2025 Distribution MR Côte-Nord inc. – Mise en place d'un système de télémétrie : 12 250 \$;
- TNEE-03-2025 Application Anekdoté inc. – Développement et mise en place d'un nouveau procédé automatisé d'un portail commerçant : 27 000 \$;
- TNEE-04-2025 Métal 7 inc. – Implantation d'un ERP moderne version cloud : 50 000 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « MRC - FRR – volet 3 - TNEE »;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-01-1694

**Autorisation à assister Colloque de l'Association des directeurs généraux des
MRC du Québec (ADGMRCQ) les 24 et 25 avril 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Elisabeth Chevalier, directrice générale et greffière-trésorière, à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, ayant lieu à Québec les 24 et 25 avril 2025.

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2025-01-1695

Autorisation de signature d'une entente avec l'Association communautaire du Lac Daigle

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières agit en tant que municipalité locale auprès du TNO Lac-Walker en vertu de l'article 8 la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (c. O-9);

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est propriétaire de l'immeuble situé au lot 94, secteur Lac Daigle sur le TNO Lac-Walker où se trouve le Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois;

ATTENDU QUE l'Association communautaire du Lac Daigle utilise les locaux du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois dans le cadre de ses activités, conformément au protocole d'entente 2024-2025;

ATTENDU QU'en vertu du protocole d'entente 2024-2025 l'Association communautaire du Lac Daigle a la responsabilité de déneiger les galeries, les portes et les sorties de secours du Centre communautaire du Lac Daigle;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire prêter de l'équipement à l'Association communautaire du Lac Daigle pour l'entretien du Centre communautaire du Lac Daigle.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Elisabeth Chevalier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente avec l'Association communautaire du Lac Daigle.

2025-01-1696

Ressource régionale - Assemblée des MRC de la Côte-Nord

ATTENDU QU'il est essentiel de maintenir la mobilisation des acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement et d'action pour le développement de la région;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre sur pied une démarche et des activités de concertation régionale pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement notamment pour concrétiser les priorités liées à l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU QU'il est indispensable de créer et d'entretenir des liens étroits et constants entre les MRC, les partenaires ministériels et régionaux ainsi qu'avec les autres acteurs locaux, régionaux et sectoriels afin de développer une synergie propice à la mise en valeur des priorités de la région;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer l'animation et le soutien des acteurs locaux, régionaux et sectoriels de la région;

ATTENDU QU'il faut stimuler l'élaboration de projets mobilisateurs et favoriser le développement d'actions structurantes innovatrices qui répondent aux priorités régionales;

ATTENDU QU'il existe une volonté de favoriser la collaboration des principaux acteurs sociaux, économiques et politiques du milieu, notamment afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets et des initiatives;

ATTEND QUE le mandataire de l'entente sera l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et que dans l'attente de la mise en place d'une permanence, la MRC de Minganie pourra assumer l'intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières appuie la démarche entreprise par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord pour la mise en place d'une équipe permanente et qu'un montant de 400 000 \$ soit injecté à cette fin par l'ensemble des MRC de la Côte-Nord;

QUE la MRC de Sept-Rivières accepte de participer financièrement à cette démarche selon la répartition entendue entre les parties, pour un montant annuel de 14 000 \$, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit une contribution totale de 70 000 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans l'entente du Fonds régions ruralité (FRR), volet 2.

2025-01-1697

Couverture cellulaire

ATTENDU QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières demande au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2025-01-1698

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2024-607 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2024-607 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la *Loi* par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2024-607 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

Période de questions

Aucune question.

2025-01-1699

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance régulière du 21 janvier 2025 soit levée à 16 h 48.

Denis Miousse
Préfet

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Denis Miousse
Préfet